



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

RAPPORT DU JURY



CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ÉDUCATEUR

Ouvert au titre de l'année 2025

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS D'EDUCATEUR EXTERNE ET INTERNE SESSION 2025

Rapport de jury présenté par Madame DEWAMIN Françoise, Directrice Territoriale du Pas de Calais, Présidente de jury.

CONTEXTE

Le jury plénier 2025 a souhaité maintenir un haut niveau d'exigences dans les attendus de l'épreuve écrite ou de l'épreuve orale. En effet ce concours doit permettre l'entrée en formation de candidats qui sauront véhiculer les valeurs d'éducabilité nécessaires à l'accompagnement du public PJJ et qui porteront haut les valeurs du service public.

Ce concours est un concours de catégorie A pour lequel l'objectif du jury est de recruter de futurs agents de l'Etat conscients des enjeux liés au métier d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse, qu'ils exerceront dans un cadre contraint.

Pour les candidats retenus la formation statutaire viendra compléter les compétences techniques et les savoirs-être spécifiques à l'exercice de ce métier.

CALENDRIER

En 2025, le calendrier des concours externe et interne d'éducateur a été le suivant :

- Inscriptions à compter du vendredi 4 avril 2025
- Transmission des dossiers finalisant l'inscription : lundi 5 mai 2025
- Réunions du jury, élaboration des sujets et des corrigés : 24-25 avril, 21-22 mai et 3 juin 2025
- Epreuves écrites d'admissibilité : jeudi 18 septembre 2025
- Correction des copies par le jury : 1^{er} au 15 octobre 2025
- Réunion d'admissibilité et préparation des épreuves orales : jeudi 23 octobre 2025
- Formation des membres du jury : jeudi 6 novembre et matinée du vendredi 7 novembre 2025
- Epreuves orales d'admission : lundi 8 au vendredi 12 décembre 2025
- Publication des résultats : vendredi 12 décembre 2025

LES EPREUVES DU CONCOURS

Le concours se déroule en deux temps :

- Une épreuve d'admissibilité qui consiste en une composition écrite relative à une étude de situation professionnelle en lien avec le métier d'éducateur à la PJJ ;
- Deux épreuves d'admission : une épreuve orale d'entretien avec le jury, qui permet de mieux connaître les motivations des candidats et leur parcours ; et une épreuve collective de table ronde qui permet d'observer le candidat dans un collectif de travail.

COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2025 est composé comme suit :

Présidente :

- Mme DEWAMIN Françoise, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

Vice-président :

- M. HERVOUET Benoît, directeur territorial, DTPJJ Maine et Loire – Sarthe - Mayenne ;

Membres du jury :

Le jury plénier était composé de 14 personnes (8 femmes et 6 hommes).

Le jury complet était composé de 39 personnes dont 22 étaient nouvelles soit 56%. Ce jury était composé de 22 femmes et 17 hommes.

Les sous-jurys étaient constitués avec :

- 1 assistant de service social ;
- 1 attachée d'administration ;
- 7 CADEC ;
- 5 CSE ;
- 1 DIRA honoraire ;
- 2 directeurs fonctionnels ;
- 6 DS ;
- 11 éducateurs ;
- 1 magistrat ;
- 4 psychologues.

ATTENDUS DU JURY

Le jury porte un premier regard attentif sur l'épreuve écrite. Celle-ci a permis de mettre en avant de très bonnes copies, principalement pour le concours externe ; à l'inverse beaucoup de copies médiocres sur le fond et sur la forme ont surpris les correcteurs à ce niveau de recrutement.

Sur le fond, le jury dans son ensemble a constaté peu de références en lien avec les problématiques soulevées dans les sujets, très peu de rappel du cadre juridique dans lequel s'inscrivait l'intervention au pénal, et peu d'originalité dans le plan proposé ou les propositions faites pour l'aide à la décision du magistrat.

S'agissant de la forme, beaucoup de copies contenaient des fautes d'orthographe ou de syntaxe ; le style n'était pas toujours très élaboré et les mots manquaient de précision. Quelques copies ont été écartées pour rupture d'anonymat en raison du non-respect des consignes pourtant rappelées au début des copies et écrites dans l'annonce du sujet.

Le jury attend des candidats qu'ils soient à l'aise avec le rendu compte écrit qui sera impératif dans l'exercice de leur futur métier, soit pour rendre compte de l'action éducative avec précision et clarté, afin d'aider le magistrat dans sa prise de décision, soit pour rendre compte du suivi des mineurs confiés dans les différents outils dédiés à cet effet.

Certaines copies ne permettaient pas d'envisager cette évolution chez les candidats même après 18 mois de formation.

Le jury a été attentif à la qualité de la prestation orale des candidats admissibles. En effet, il est attendu que l'on puisse imaginer le candidat face à un magistrat pour rendre compte du suivi éducatif, ou encore le voir évoluer au sein d'une équipe éducative. Aussi durant l'épreuve, la posture professionnelle et le sens de la mission éducative sont observés au travers des valeurs portées par le candidat et transposables à celles portées à la PJJ. Le respect du lien hiérarchique est également questionné.

Une mise en situation professionnelle permet de mesurer les connaissances du public adolescent, confié à la PJJ, dans sa complexité et la temporalité judiciaire. Pour cela les candidats doivent manifester des qualités d'écoute, donner des exemples de médiation du lien éducatif, prendre en compte le contexte dans lequel le mineur est pris en charge. Le jury n'attend pas de la technicité mais plutôt une réflexion et une analyse des problématiques traitées dans les mises en situation qui témoignent de la capacité pour les candidats de se projeter dans un contexte de travail difficile où les situations de violence sont bien prises en compte comme faisant partie de ce qu'ils auront à gérer demain.

Le jury attend des candidats une certaine aisance et qualité rédactionnelle au regard du niveau de ce concours.

Au surplus, des références théoriques mais également des références partenariales dans le champ social ou dans les politiques publiques sont recherchées pour l'épreuve écrite mais également lors des deux épreuves orales.

Enfin, le jury s'attache à vérifier si la posture déontologique du candidat est bien celle recherchée pour entrer dans une administration où l'exemplarité est inconditionnelle.

FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury plénier s'est réuni à 3 reprises afin de rédiger les sujets de concours.

Le jury complet s'est réuni à l'occasion de la formation de tous les membres du jury et a réalisé les sujets pour l'épreuve orale et celle de table ronde.

La grille d'évaluation a également été revue et améliorée en séance « jury complet ».

Les copies ont été réparties en 18 sous-jurys composés de deux membres, ce qui a permis un croisement des regards afin de donner une note définitive.

Quelques copies ont été éliminées pour rupture d'anonymat.

Durant la semaine des oraux, chaque représentant des 12 sous-jurys (trois membres) a participé chaque soir à un débrief qui a pu permettre d'évoquer des situations compliquées.

Le jury plénier s'est réuni le dernier jour afin d'arrêter la liste des candidats admis en liste principale pour les candidats de l'externe et de l'interne. Aucune liste complémentaire n'a été établie.

DONNEES STATISTIQUES

BILAN DU CONCOURS D'EDUCATEURS - SESSION 2025

Statistiques générales	EXTERNE		INTERNE		TOTAL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Postes offerts	120		59		179	
Candidats inscrits	2736		601		3337	
	764	1972	214	387	978	2359
Candidats admis à concourir	707		121		828	
	171	536	56	65	227	601
Candidats présents à l'écrit	373		71		444	
	94	279	33	38	127	317
Candidats admissibles	165		23		188	
	27	138	7	16	34	154
Admis sur liste principale	103		11		114	
	23	80	4	7	27	87
Admis sur liste complémentaire	PAS DE LISTE COMPLEMENTAIRE					
Candidats effectivement recrutés	96		11		107	
	23	73	4	7	27	80

NOTATION / SEUIL D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION

La note minimale retenue pour l'écrit du concours externe était de **12** et de **11,5** pour le concours interne.

La meilleure note attribuée au 1^{er} de la liste principale des candidats externes est **18,28** et la note du dernier retenu est de **13**.

La meilleure note attribuée au 1^{er} de la liste principale des candidats internes est **14,52** et la note du dernier retenu est de **11,92**

Il n'y a pas eu de liste complémentaire pour ce concours.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Observations

La sélection n'a pas permis cette année encore de combler les 179 postes proposés. L'écrit reste très insatisfaisant quand il s'agit d'un concours de catégorie A et cette épreuve a malheureusement écarté beaucoup de candidats.

Les épreuves se sont déroulées du lundi après-midi au jeudi après-midi. Le jury plénier s'est réuni pour délibérer le vendredi matin.

Les débats se sont déroulés sans difficulté particulière et le climat de travail sur ces 4,5 journées a été très apaisé.

Recommandations du jury

Le candidat doit soigner l'écrit, être pertinent dans les propositions éducatives et si possible original dans la manière d'organiser le sujet. A l'oral le jury recherche l'authenticité des motivations du candidat pour embrasser un métier difficile. La connaissance du public adolescent et les stratégies pour médiatiser le lien sont autant de qualités qui serviront pour l'accompagnement des mineurs suivis. Le rapport à l'autorité hiérarchique est également observé tout comme la capacité à travailler en équipe.

Françoise DEWAMIN,
Présidente du jury



Supprimez du texte ic